

COMITE SYNDICAL DU 5 septembre 2014

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 5 septembre 2014 – 19h00

L'an deux mille quatorze, le cinq septembre à dix neuf heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis à ETAMPES – ECOSITE SUD ESSONNE, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Stéphane PRADOT – Président le 22 août 2014, conformément aux articles L 2121-10, L 2122-8 et L 2122-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

CCESE

ABBEVILLE LA RIVIERE	Jean-Philippe GRIFFON
ARRANCOURT	Martial DELTON Caroline GILBERT
BOISSY LA RIVIERE	Dominique LEROUX Laetitia KOUMA
BOUTERVILLIERS	Francis TASSIN
BRIERES LES SCELLES	Sylvie JOUARD Michel ROULAND
CHALO ST MARS	Julien PILLAULT Patrice LAPORTE
CHALOU MOULINEUX	Geneviève MENNELET Claude PINAULT
CONGERVILLE THIONVILLE	Thierry GUERIN Béatrice THOMAS
FONTAINE LA RIVIERE	Patrice KOLIVANOFF
GUILLERVAL	Yves ABATE
MONNERVILLE	Jacky BILLARD
MORIGNY CHAMPIGNY	Karine NEIL
ORMOY LA RIVIERE	Jean Claude REVEAU Eugénie BOUVET
SACLAS	Agnès GRAVIS Lionel DEBELLE

COMITE SYNDICAL DU 5 septembre 2014

SAINT CYR LA RIVIERE

Thomas MARTIN
Jean-Claude POUMAILOUX

SAINT HILAIRE

Stéphane PRADOT

CCA

LARDY

Hugues TRETON

Pouvoir :

PUSSAY

Grégory COURTAS à Julien PILLAULT

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane PRADOT Président.

Point n° 1 : Nomination du secrétaire de séance

Les membres du comité ont choisi Monsieur Jean-Philippe GRIFFON de la commune d'ABBEVILLE LA RIVIERE comme secrétaire de séance.

Point n°2 - approbation des comptes rendus du Comité Syndical du 25 juin 2014

Le compte-rendu du Comité Syndical du 25 juin 2014 est approuvé à l'unanimité.

Point n°3 - Lancement d'un appel d'offres

Monsieur le président rappelle que les marchés passés avec la société Plastic Omnium pour la mise en place de la Redevance Incitative et du suivi notamment de la facturation sont arrivés à terme le 24 mars 2014.

Pour assurer la continuité du service et le bon fonctionnement de celui-ci, il convenait de prolonger ces marchés jusqu'au 31 décembre 2014 par voie d'avenants.

Il rappelle également que lors du Comité Syndical du 25 juin 2014, l'assemblée l'avait autorisé à signer un nouvel avenant de prolongation avec la société Plastic Omnium sous condition de renégociation du tarif.

Celle-ci n'ayant pu aboutir, il convient donc de lancer un appel d'offres pour les marchés de prestations de services pour la fourniture et la maintenance des conteneurs dédiés à la collecte des déchets, l'administration de la facturation de la Redevance incitative ainsi que la fourniture et la maintenance d'équipements informatique embarqués.

Après délibération, le comité autorise le président à lancer cet appel d'offre à l'unanimité.

COMITE SYNDICAL DU 5 septembre 2014

Dans cette procédure le syndicat s'est assuré le concours d'un bureau spécialisé, Service Public 2000, pour la rédaction des différentes pièces composant l'appel d'offre à savoir le règlement de consultation, l'acte d'engagement et les cahiers des clauses particulières. Le montant de ce service est de 14 674€ HT.

Monsieur le président fait lecture du calendrier prévisionnel et informe l'assemblée que l'ouverture des plis se fera le 5 novembre et que la signature est prévue pour le 9 décembre 2014.

Monsieur Thierry GUERIN de la commune de CONGERVILLE THIONVILLE demande combien il y a de lots dans ce marché.

Monsieur le président répond qu'il y a 2 lots et fait lecture des intitulés :

- lot 1 : « gestion du fichier des redevables, facturation et gestion des réclamations »
- lot 2 : « fourniture et maintenance de bacs avec puces »

Madame Geneviève MENNELET de la commune de CHALOU MOULINEUX demande si il est prévu de changer le nombre de levées.

Monsieur Jean-Claude REVEAU 1^{er} vice-président répond que cela ne fait pas partie du marché et que cette question concerne la commission finances.

Point n°4 - Choix de la plateforme de dématérialisation

Monsieur le président explique que dans le cadre du lancement d'un appel d'offre les délais légaux de publicité sont de 52 jours. Cependant ce délai peut être ramené à 40 jours dans le cadre d'une procédure de dématérialisation.

Il rappelle que le nouveau marché devra être mis en place au 31 décembre 2014 pour que la facturation puisse être effectuée dès le mois de janvier et ainsi ne pas risquer la rupture de trésorerie.

Suite au lancement des appels d'offres et vu les délais restreints pour collecter les réponses et étudier les dossiers, il convient d'adhérer à une plateforme de dématérialisation des pièces de ces marchés.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Monsieur le président informe l'assemblée qu'il a été proposé par la société AGYSOFT de nous permettre d'accéder à la plateforme de la CCESE/Ville d'Etampes pour que les couts soient réduits.

Point n°5 – Création d'un poste d'adjoint technique contractuel

Monsieur le président rappelle que Monsieur PASTRE, responsable technique, a quitté par voie de démission ses fonctions le 23 Août 2013 et que la continuité du service public implique le recrutement d'un agent contractuel pour pourvoir l'emploi d'adjoint technique 2^{ème} classe en remplacement de Monsieur PASTRE.

Il rappelle aussi que vu l'arrêté de fusion avec le SIROM qui doit prendre effet le 1^{er} janvier 2015, il convient de créer un emploi d'adjoint technique 2^{ème} classe en Contrat à Durée Déterminée.

Les membres présents acceptent à l'unanimité de créer ce poste.

D'autre part, le président propose de voter l'attribution de l'Indemnité d'Administration et de Technicité et de l'Indemnité d'Exercice des Missions des Préfectures aux agents non titulaires. Il rappelle que ces deux indemnités étaient déjà accordées aux agents précédents.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

COMITE SYNDICAL DU 5 septembre 2014

Point n°6 - Décision modificative

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur Jean-Claude REVEAU, 1^{er} vice président. Celui-ci informe l'assemblée que, suite au rejet par la trésorerie du mandat n° 309 bordereau 44 d'un montant de 14 138€ pour cause d'insuffisance de crédit budgétaire aux comptes 6411 et 6453 sur l'exercice 2013, il convient de remandater cette somme en 2014 sur les crédits de 2014. Monsieur REVEAU propose d'effectuer un virement du compte N° 022 (dépenses imprévues) aux comptes N° 6411 et 6453 pour un montant total de 14 138€. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Points sur table

Monsieur le Président informe l'assemblée que le SEDRE a reçu la facture concernant les indemnités de conseil de Monsieur Fabrice JAOUEN, trésorier principal d'Etampes. Cette indemnité s'élève à 607,25 € pour le comptable au trésor. Le paiement de cette indemnité est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le président fait un point sur la fusion avec le SIROM qui doit intervenir le 1^{er} janvier 2015. Il explique que le SIROM a lancé son marché sans nous consulter au préalable. Il rappelle aussi qu'aucun arrêté préfectoral n'a été signé et que, si il y a fusion, nous aurons 2 comptabilités différentes pendant 2 ans.

Fin de la séance à 20h.

Le Président.